

Page : 1/17

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.07.2025 Révision: 12.07.2025

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit

MC-AnchorSolid E820 - Komponente B

 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Emploi de la substance / de

la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Couche époxy Imprégnation époxy

Durcisseur

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

 MC-BAUCHEMIE Müller
 MC-Chimie SARL

 Am Kruppwald 2-8
 8 Avenue Marchande

 D-46238 Bottrop
 F-57520 Grosbliederstroff

 Tel.: +49(0)2041 101-0
 Tel + 33 3 87 27 29 46

 Fax.: +49(0)2041 101-400
 Fax + 33 3 87 27 29 47

MC-Bauchemie AG

Siloring 8

CH-5606 Dintikon Tel. +41 56 616 68 68 Fax +41 56 616 68 69

MC-Bauchemie Belgium nv

Bedrijventerrein La Corbeille – Zone D

Conservenstraat 25 2235 Westmeerbeek Tel. +32 15 20 14 62 info@mc-bauchemie.be

Service chargé des

renseignements:

Département sécurité du produit msds@mc-bauchemie.com

· 1.4 Numéro d'appel

d'urgence

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

ANGERS: 02 41 48 21 21

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

(suite page 2)



Page : 2/17

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.07.2025 Révision: 12.07.2025

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Nom du produit MC-AnchorSolid E820 - Komponente B

(suite de la page 1)

Telefon: +49 / (0)700 24112112 (MCR)

Tel.: +1 872 5888271 (MCR)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/

Inhalation.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long

terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement

(CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger







GHS05 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

1,3-cyclohexylènebis(méthylamine)

Sable de quartz

Polymère avec des groupes aminofonctionnels 2,4,6-Tris-(1-Phenyl-Ethyl) carbolic acid

Formaldéhyde, polymères contenant de la diéthylènetriamine et du

phénol styrénisé Isophorone diamine

m-phénylenebis(methylamine)

• Mentions de danger H314 Provoque d

ger H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie

d'exposition: Respiration/Inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

(suite page 3)



Page : 3/17

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.07.2025 Révision: 12.07.2025

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Nom du produit MC-AnchorSolid E820 - Komponente B

(suite de la page 2)
• Conseils de prudence P260 Ne pas respirer les poussières ou les

brouillards.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les

cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau

[ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver

avant réutilisation.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien		
CAS: 69-72-7	Acide salicylique	Liste II; III
CAS: 61788-44-1	2,4,6-Tris-(1-Phenyl-Ethyl) carbolic acid	Liste II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

• **Description**: Liant avec colorants.

Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

· Composants contribuant aux dangers:		
CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	Sable de quartz STOT RE 1, H372	30-60%
CAS: 2579-20-6 EINECS: 219-941-5 Reg.nr.: 01-2119543741-41- xxxx	1,3-cyclohexylènebis(méthylamine) Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Aquatic Chronic 3, H412	≥10-<25%
Numéro CE: 701-443-9	Phénol, mono- et distyrolisé Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1A, H317	≥10-<25%
Numéro CE: 949-140-2	Polymère avec des groupes aminofonctionnels Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	≥3-<10%
CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-9	Alcool benzylique Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319	<10%

(suite page 4)



Page : 4/17

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.07.2025 Révision: 12.07.2025

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Nom du produit MC-AnchorSolid E820 - Komponente B

	(!	suite de la page 3)
CAS: 1293368-66-7	Formaldéhyde, polymères contenant de la diéthylènetriamine et du phénol styrénisé Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Skin Sens. 1, H317	≥1-<3%
CAS: 69-72-7	Acide salicylique	≥1-<2,5%
EINECS: 200-712-3	Repr. 2, H361d; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	
CAS: 2855-13-2 EINECS: 220-666-8 Reg.nr.: 01-2119514687-32	Isophorone diamine Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412 ATE: LD50 oral: 1030 mg/kg Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A;H317: C ≥ 0,001 %	≥1-<1,5%
CAS: 1477-55-0 EINECS: 216-032-5 Reg.nr.: 01-2119480150-50	m-phénylenebis(methylamine) Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≥1-<1,5%
CAS: 61788-44-1 EINECS: 262-975-0	2,4,6-Tris-(1-Phenyl-Ethyl) carbolic acid Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≥0,25-<0,5%

· Indications complémentaires

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre

16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Consulter un

médecin en cas de troubles. Amener la victime à l'air frais.

· après inhalation : Donner de l'air frais ; consulter un médecin en cas de troubles.

En cas de perte de connaissance, utiliser la position latérale de

sécurité et demander conseil à un médecin.

· après contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, laver soigneusement et

abondamment à l'eau et au savon. En cas de réaction cutanée,

consulter un médecin.

après contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes en

écartant les paupières.

Consulter immédiatement un médecin

· après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Ne jamais faire avaler quelque chose par

la bouche à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir.

Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2 Principaux symptômes et

effets, aigus et différés Indications pour le médecin : secours élémentaires,

décontamination, traitement symptomatique.

(suite page 5)



Page: 5/17

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 12.07.2025 Révision: 12.07.2025

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Nom du produit MC-AnchorSolid E820 - Komponente B

(suite de la page 4)

Risque de perforation gastrique · Risques

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers

importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à

l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou

du mélange

Jet d'eau à grand débit.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO) Oxyde d'azote (NOx)

(Traces)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de

sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et

procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non

protégées.

· 6.2 Précautions pour la

protection de *l'environnement*

Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement

ni dans les nappes d'eau souterraines

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les

autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de

confinement et de nettoyage: Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, Terre

de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets

conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres

rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection

personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre,

consulter le chapitre 7



Page : 6/17

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.07.2025 Révision: 12.07.2025

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Nom du produit MC-AnchorSolid E820 - Komponente B

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Dans les locaux sans échange d'air suffisant (par ex. locaux fermés), des mesures techniques de ventilation sont nécessaires, car les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8)

pourraient être dépassées. Ceci doit être évité.

Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir chapitre 8). Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Changer immédiatement les gants et les vêtements contaminés ou endommagés et laver immédiatement la peau. Mélanger lentement en couvrant partiellement le récipient de mélange. Lors du rempotage, transvaser soigneusement et lentement. Respecter la fiche technique et le guide pratique du BGBau pour la manipulation des résines époxy.

· Préventions des incendies et

des explosions: Assurer un renouvellement d'air et/ou une aspiration suffisants

dans les locaux de travail. Prendre des mesures de précaution

pour éviter les décharges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de

stockage: Aucune exigence particulière.

· Indications concernant le

stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments

· Autres indications sur les

conditions de stockage : néant • Classe de stockage : 6.1C

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

CAS: 14808-60-7 Sable de quartz

VLEP Valeur à long terme: 0,1 mg/m³

pour la fraction alvéolaire

CAS: 1477-55-0 m-phénylenebis(methylamine)

VLEP Valeur momentanée: 0,1 mg/m³

· DNEL

CAS: 2579-20-6 1,3-cyclohexylènebis(méthylamine)

Inhalatoire DNEL 0,00947 mg/m³ (Arb)

(suite page 7)



Page : 7/17

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.07.2025 Révision: 12.07.2025

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Nom du produit MC-AnchorSolid E820 - Komponente B

040.4	400 E4 C A1	and house discus	(suite de la pa
		cool benzylique	
Oral	DNEL	4 mg/kg bw/Tag (ArL)	
		20 mg/kg bw/Tag (Ark)	
Dermiq	que DNEL	8 mg/kg bw/day (ArL)	
		40 mg/kg bw/day (Ark)	
Inhalat	oire DNEL	22 mg/m³ (ArL)	
		110 mg/m³ (Ark)	
CAS: 2		sophorone diamine	
Oral		0,526 mg/kg bw/Tag (ArL)	
		20,1 mg/m³ (ArL)	
		n-phénylenebis(methylamine)	
Dermi	que DNEL	0,33 mg/kg bw/day (Arb)	
Inhalat	oire DNEL	1,2 mg/m³ (Arb)	
PNEC	'		
CAS: 2	2579-20-6 1	3-cyclohexylènebis(méthylamine)	
PNEC	0,003 mg/l	(Mew)	
PNEC	0,033 mg/l	(Fri)	
CAS: 1	100-51-6 AI	cool benzylique	
PNEC	0,527 mg/l	(Mee)	
	0,1 mg/l (N	'ew)	
	1 mg/l (Su	?)	
PNEC	0,456 mg/l	g dwt (Bod)	
	5,27 mg/kg	dwt (Sue)	
CAS: 2	2855-13-2 I	sophorone diamine	
PNEC	0,006 mg/l	(Mew)	
	0,06 mg/l (Eau douce)	
PNEC	0,578 mg/l	g dwt (Sed)	
5,784 mg/kg dwt (Sue)			
CAS: 1	1477-55-0 n	n-phénylenebis(methylamine)	
PNEC	10 mg/l (Ki	a)	
	0,009 mg/l	(Mew)	
	0,094 mg/l	(Eau douce)	
PNEC	0,045 mg/l	g dwt (Bod)	
	0,43 mg/kg	dwt (Mee)	
	0,43 mg/kg	• •	

Indications complémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 8)



Page: 8/17

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.07.2025 Révision: 12.07.2025

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Nom du produit MC-AnchorSolid E820 - Komponente B

(suite de la page 7)

· 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

appropriés Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de

protection et d'hygiène : Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des

aliments pour animaux.

Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou imprégné. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

· Protection respiratoire : Si les valeurs limites d'exposition professionnelle ne peuvent pas

être respectées par des mesures de ventilation ou si les locaux ne peuvent pas être ventilés techniquement, il faut porter une protection respiratoire: Dans les locaux non ventilés, utiliser un filtre combiné A1-P2 (brun/blanc). Si l'on s'attend à un manque d'oxygène, utiliser un appareil respiratoire autonome. Respecter les limites de temps de port conformément au §9 (3) GefStoffV en

liaison avec la BGR 190.

• Protection des mains : Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration,

du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants Vous trouverez de l'aide pour le choix des gants sur le site Internet

https://www.bgbau.de/fileadmin/Gisbau/Projekte.pdf.

Nous recommandons par exemple les gants de protection Sol-vex 37-900 de la société Ansell GmbH. Vous trouverez le temps de pénétration des gants de protection au point 8 "Temps de

pénétration du matériau des gants".

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et varie

d'un fabricant à l'autre. Étant donné que le produit

est une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à

l'avance et doit donc être vérifiée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

Épaisseur de matériau recommandée:≥ 0,4 mm

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration des gants de protection Sol-vex 37-900

est d'environ 8h.

Pour tous les autres gants, la règle est la suivante :

Le temps de pénétration exact doit être demandé au fabricant de

gants de protection et respecté.

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau : ≥ 0,40 mm Temps de pénétration : ≥ 480 min

Caoutchouc butyle:

Épaisseur du matériau : \geq 0,5 mm Temps de pénétration : \geq 480 min

· Protection des yeux/du

visage Lunettes de protection étanches.

Lunettes de protection.

(suite page 9)



Page : 9/17

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.07.2025 Révision: 12.07.2025

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Nom du produit MC-AnchorSolid E820 - Komponente B

(suite de la page 8)

· Protection du corps : Vêtements de protection

Pour travailler avec des résines époxy, il convient de porter des vêtements de protection adaptés. En plus des vêtements de travail normaux (pantalon, chemise à manches longues ou T-shirt), des combinaisons jetables, des tabliers, des survêtements, des protège-manches ou autres peuvent être nécessaires selon l'activité. Les zones de peau non couvertes doivent être évitées autant que possible, même par temps chaud. Si les travaux impliquent de s'agenouiller, la partie inférieure des jambes doit être

protégée par un pantalon de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

Couleur: noir
 Odeur: aminée
 Point de fusion: non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition 220 °C (CAS: 2579-20-6 1, 3-

cyclohexylènebis(méthylamine))

Point d'éclair : 101 °C Température d'inflammation : 380 °C

· pH

Non déterminé.

· Viscosité :

Viscosité cinématique
 dynamique:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau : partiellement miscible

· Pression de vapeur à 1732 °C: 13,5 hPa (CAS: 14808-60-7 Sable de quartz)

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 1,94 g/cm³

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme : liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour

la sécurité.

• Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
• Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Informations concernant les classes de

danger physique

Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant

(suite page 10)



Page : 10/17

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.07.2025 Révision: 12.07.2025

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Nom du produit MC-AnchorSolid E820 - Komponente B

(suite de la page 9)

· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des	
gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les	
métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

• 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique /

conditions à éviter :

· 10.3 Possibilité de réactions

io.s Possibilite de reactions

dangereuses Aucune

· 10.4 Conditions à éviter · 10.5 Matières incompatibles:

· 10.6 Produits de

décomposition dangereux:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Aucune réaction dangereuse connue

Pas d'autres informations importantes disponibles. Pas d'autres informations importantes disponibles.

eux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Valeurs LI	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
CAS: 2579	CAS: 2579-20-6 1,3-cyclohexylènebis(méthylamine)		
Oral	LD50	700 mg/kg (Ratte)	
Dermique	LD50	1700 mg/kg (Ratte)	
CAS: 100-	CAS: 100-51-6 Alcool benzylique		
Oral	LD50	1230 mg/kg (Ratte)	

(suite page 11)



Page: 11/17

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 12.07.2025 Révision: 12.07.2025

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Nom du produit MC-AnchorSolid E820 - Komponente B

		(suite de la page
	NOAEL 2nd year study	200 mg/kg (Maus, mouse)
		200 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (Kaninchen)
Inhalatoire	LC50/4 h	>4178 mg/l (Ratte)
CAS: 69-7	2-7 Acide salicylique	
Oral	LD50	891 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (Ratte)
CAS: 2855	-13-2 Isophorone diam	ine
Oral	LD50	1030 mg/kg (ATE)
		1030 mg/kg (Ratte)
	NOAEL	250 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	1840 mg/kg (Kaninchen)
		>2000 mg/kg (Ratte)
		1840 mg/kg (rbt)
CAS: 1477	-55-0 m-phénylenebis(methylamine)
Oral	LD50	1180 mg/kg (Maus, mouse)
		930 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	>3100 mg/kg (Kaninchen)

Effet primaire d'irritation :

· de la peau : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des

· des yeux : Provoque de graves lésions des yeux. · Sensibilisation : Peut provoquer une allergie cutanée.

· Mutagénicité sur les cellules

germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (STOT) - exposition

répétée

Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie

d'exposition: Respiration/Inhalation.

· Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

(suite page 12)



Page : 12/17

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.07.2025 Révision: 12.07.2025

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Nom du produit MC-AnchorSolid E820 - Komponente B

. 11.2 Informations our los autros dangers

(suite de la page 11)

11.2 IIIIOIIIIatioiis	11.2 Informations suries autres dangers	
· Propriétés pertui	rbant le système endocrinien	
CAS: 69-72-7	Acide salicylique	Liste II; III
CAS: 61788-44-1	2,4,6-Tris-(1-Phenyl-Ethyl) carbolic acid	Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

Toxicité ac	•
CAS: 2579	-20-6 1,3-cyclohexylènebis(méthylamine)
EC50/24h	90 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50	90 mg/l (Pseudomonas putida)
LC50/48h	130 mg/l (Leucidus idus)
CAS: 100-	51-6 Alcool benzylique
IC50/72h	700 mg/l (Algen)
LC50/96h	460 mg/l (Pimephales promelas)
	10 mg/l (Lepomis macrochirus)
CAS: 2855	-13-2 Isophorone diamine
LC50/96h	110 mg/l (Fisch)
	110 mg/l (Leucidus idus)
EC50	1120 mg/l (Pseudomonas putida)
EC50/48h	23 mg/l (daf)
	23 mg/l (Daphnia magna)
NOEC	1,5 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
	3 mg/l (Daphnia magna)
ErC50/72h	>50 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
	>50 mg/l (Algen)
CAS: 1477	-55-0 m-phénylenebis(methylamine)
IC50/72h	12 mg/l (Algen)
EC50/72h	12 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
LC50/96h	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
	87,6 mg/l (Ory)
EC50/48h	15,2 mg/l (Daphnia magna)

· 12.2 Persistance et

dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de

bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB · PBT: Non applicable.

(suite page 13)



Page : 13/17

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.07.2025 Révision: 12.07.2025

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Nom du produit MC-AnchorSolid E820 - Komponente B

(suite de la page 12)

· **vPvB**: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques :

· Indications générales : Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la

canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le

sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas

laisser pénétrer dans les égouts.

	laisser penetrer dans les egouts.		
· Catalogue	e européen des déchets		
17 00 00 DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉB PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)			
17 09 00 autres déchets de construction et de démolition			
17 09 03*	autres déchets de construction et de démolition (y compris en mélange) contenant des substances dangereuses		
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS		
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)		
15 01 01 emballages en papier/carton			
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS		
15 01 00 emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipal collectés séparément)			
15 01 02	emballages en matières plastiques		
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration		
HP6	Toxicité aiguë		
HP8	Corrosif		
HP13	Sensibilisant		
HP14	Écotoxique		

· Emballages non nettoyés :

Recommandation : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement

que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire

l'objet d'une récupération.



· Catégorie de transport

· Code de restriction en tunnels

Page: 14/17

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.07.2025 Révision: 12.07.2025

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Nom du produit MC-AnchorSolid E820 - Komponente B

	(suite de la page 1
RUBRIQUE 14: Informations relative	es au transport
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, IMDG, IATA	on UN2735
14.2 Désignation officielle de transport de l ADR IMDG, IATA	'ONU AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (1, cyclohexylènebis(méthylamine), Formaldéhyd polymères contenant de la diéthylènetriamine et cychénol styrénisé) AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (1, Cyclohexanedimethanamine, Formaldehyd polymers with diethylenetriamine and styrolise phenol)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR Classe Étiquette	8 (C7) Matières corrosives. 8
IMDG, IATA Class Label	8 Matières corrosives. 8
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	II .
14.5 Dangers pour l'environnement Polluant marin :	Non
14.6 Précautions particulières à prendre pa l'utilisateur Indice Kemler : No EMS : Segregation groups Stowage Category Segregation Code	r Attention: Matières corrosives. 80 F-A,S-B (SGG18) Alkalis A SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	
ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)	1L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieu 30 ml

500 ml

2

Ε

(suite page 15)

Quantité maximale nette par emballage extérieur:



Page : 15/17

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.07.2025 Révision: 12.07.2025

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Nom du produit MC-AnchorSolid E820 - Komponente B

(suite de la page 14)

Remarques :	1 kg Gebinde: Begrenzte Mengen
· IMDG	
Limited quantities (LQ)	1L
Excepted quantities (EQ)	Code: E2
=xeepteu quarranee (=q)	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 500 m
"Règlement type" de l'ONU:	UN 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES N . S . A . (1 , 3 CYCLOHEXYLÈNEBIS(MÉTHYLAMINE, FORMALDÉHYDE, POLYMÈRES CONTENAN DE LA DIÉTHYLÈNETRIAMINE ET DU PHÉNO STYRÉNISÉ), 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · RÈGLEMENT (CE) N°

1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales : Tableau des maladies professionnelles n°65 : Lésions

eczématiformes de mécanisme allergique.

· 15.2 Évaluation de la sécurité

chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.



Page : 16/17

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.07.2025 Révision: 12.07.2025

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Nom du produit MC-AnchorSolid E820 - Komponente B

(suite de la page 15)

· Phrases importantes H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves

lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche

technique :
Date de la version

précédente:

· Numéro de la version

nuincio de la

précédente:

· Acronymes et abréviations:

Département sécurité

18.10.2021

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises

dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par

route

34

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1 Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) -

Catégorie 1

(suite page 17)



Page : 17/17

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.07.2025 Révision: 12.07.2025

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

Nom du produit MC-AnchorSolid E820 - Komponente B

(suite de la page 16)

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR